



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de CHATENOY-EN-BRESSE

SAÔNE ET LOIRE

Châtenoy-en-Bresse, le 2 juillet 2025

A l'attention des Parents d'Elèves

Objet : Inscription sur ROPACH - cantine et garderie

Madame, Monsieur,

Il faut dès à présent penser à la rentrée de septembre. Comme chaque année, l'inscription est obligatoire pour avoir accès à ROPACH pour l'année 2025/2026.

Le dossier d'inscription doit parvenir au secrétariat de mairie **avant le 18 juillet 2025**. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet www.chatenoyenbresse.fr.

A partir de la rentrée de septembre 2025 et afin d'éviter les litiges de facturation, le secrétariat de mairie ne fera aucune modification (inscription ou désinscription pour la cantine et la garderie) sur demande téléphonique ou par mail, sauf cas de force majeure. Chaque parent doit anticiper les modifications éventuelles. Toute famille qui utiliserait ce motif de façon récurrente, pourrait voir cette inscription de dernière minute refusée.

ATTENTION l'inscription sur ROPACH sera ferme et définitive la veille à 10H00 pour la cantine et garderie.

Le prestataire RPC a adressé l'augmentation pour l'année 2025/2026, le prix du repas sera de 3.434€ TTC. Le prix du repas payé par les familles en 2024/2025 était de 5.09€ soit un delta de 1.656€ pour couvrir une petite partie des frais.

Les augmentations diverses doivent être prises en compte :

- Les divers frais de fonctionnement de la cantine et garderie doivent être pris en compte pour le calcul du prix des repas, les fluides (électricité, eau, gaz).
- Le coût du personnel avec la présence de l'équivalent de 5 temps plein pendant 2 heures,
- Le coût d'entretien du matériel et des locaux les frais d'entretien des machines (lave-linge, Etuve, chaudière, frigo, congélateur),
- L'investissement dans de nouveaux appareils (lave-linge, sèche-linge, chaises, vaisselle),

La commune n'est pas subventionnée par le Département pour la restauration scolaire. Le reste à charge pour la commune est de plus en plus important. Ceci impacte fortement le budget de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 juin 2025, a voté une augmentation des tarifs de la restauration scolaire et de la garderie scolaire.

HORAIRE GARDERIE	TARIFS		CANTINE	TARIFS	
	2024/25	2025/26		2024/25	2025/26
Matin : 7H00 – 8H20	2.21€	2.21€	1 ^{er} enfant	5.09€	5.20€
Soir : 16H30 – 17H30	2.90€	2.93€	2 ^{ème} enfant	4.53€	4.63€
De 17H30 à 18H30	2.21€	2.21€	4.63 € le repas (tarification appliquée dans le cadre d'une aide sociale sur étude de dossier par le Comité consultatif de l'Action Sociale)		

Pour la garderie scolaire, seule la première heure du soir a été augmentée pour couvrir l'inflation du prix du goûter.

En cas de non-respect des conditions d'inscription, Le conseil municipal, lors de sa séance du 25 Octobre 2025, a délibéré qu'une pénalité de 5€ serait facturée en supplément de la tarification normale.

Afin de faciliter les règlements des frais de cantine garderie, nous allons mettre en place dès la rentrée, la possibilité de régler par prélèvement automatique dès septembre 2025. Afin de pouvoir mettre en place ce procédé, nous vous demanderons de compléter le prélèvement SEPA courant septembre 2025.

Le dossier d'inscription de votre enfant n'est complet qu'au retour de tous les éléments demandés soit par courrier (ou dépôt dans la boîte aux lettres) ou par mail : mairie@chatenoyenbresse.fr

1. La fiche d'inscription dûment remplie.
2. Le règlement cantine daté et signé
3. Le règlement garderie daté et signé

Information :

1. A des fins pédagogiques, un capteur de décibels a été installé au restaurant scolaire depuis juin 2025, pour que les enfants se rendent compte de la nuisance sonore.

2. Il a été mis en place un registre pour noter les incivilités survenues sur les temps de repas. Les familles des enfants concernés seront reçues par Mme Le Maire si la situation l'exige.

En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que les données personnelles collectées dans ce bulletin d'inscription sont nécessaires pour la gestion administrative de la cantine scolaire. Ces données seront traitées de manière confidentielle et sécurisée, et ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion des services de restauration scolaire.

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des raisons justifiées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme Le Maire,
J. SCHWOB